

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES PROPRIETAIRES DE L'AUBAREDE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1ER AVRIL 2014

SALLE BEL'AUBE LE CANNET

Monsieur AGNESE déclare que le quorum est atteint dès 18 h, 266 suffrages exprimés sur 508 co-lotés l'assemblée générale de l'ASA peut donc valablement délibérer.

Monsieur AGNESE désigne 5 scrutateurs, 2 secrétaires de séance.

Monsieur AGNESE fait un bref rappel de l'activité du syndic depuis la dernière assemblée générale qui était entachée d'irrégularités. Courant juin 2013 deux membres du bureau, titulaires et légitimement élus, démissionnent; il ne restait que lui comme membre suppléant. N'ayant connu cette situation que début septembre, il s'est rapproché des services de la Sous-préfecture de GRASSE pour leur demander de l'accréditer pour gérer seul l'ASA jusqu'à la prochaine assemblée générale qu'il organisera, de régler les factures restées en souffrance depuis juin 2013, de gérer les affaires courantes de l'ASA.

Monsieur AGNESE déplore sa mise à l'écart des réunions de l'ancien bureau de l'ASA alors que des personnes non élues y participaient; l'abcès a été crevé dès la première réunion du bureau le 26/06/2013 18H ce qui a abouti à la démission des 2 membres titulaires et à la situation expliquée tout à l'heure.

Monsieur AGNESE précise qu'il s'est fait aider par les membres du comité de défense de l'Aubarède et les remercie de leur concours. Il ajoute qu'il compte collaborer s'il est élu, avec le comité de défense.

S'ensuit des questions réponses pendant le dépouillement des bulletins de vote.

Une première contestation de la part de Madame FRANCONIERI sur la validité de propriétaire de Monsieur AUBERT. Selon elle, seule Madame AUBERT, son épouse, est propriétaire du lot. Monsieur AUBERT s'engage à remettre au syndic le pouvoir ou toutes autres pièces justifiant sa légitimité à l'assemblée générale. L'incident est clos!

Un participant intervient et ne comprend pas que Monsieur AGNESE ait critiqué l'ancienne équipe dirigeante de s'être fait aider par des personnes non élues et qu'il compte se faire aider par le comité de défense. Plusieurs personnes interviennent dans ce sens.

Monsieur Lucien DELANNOY, Président du comité de défense de l'Aubarède, intervient pour rappeler que l'objet du comité de défense est la défense des intérêts des propriétaires du lotissement de l'Aubarède. La situation catastrophique où se trouvait l'ASA début septembre 2013 ne pouvait laisser indifférent le comité de défense, car il y avait un risque réel d'être mis sous la tutelle d'un syndic. Il a fallu réagir très vite et, à l'unanimité du conseil administratif du comité de défense, il a été décidé de se mettre à la disposition de Monsieur AGNESE. En aucun cas, cette mise à disposition n'avait pour but de se substituer aux prérogatives de Monsieur AGNESE; il s'agissait seulement de l'aider.

Pour clarifier les choses, Monsieur AGNESE dit que ce qui l'a choqué, c'est que l'ancienne équipe fasse appel à des personnes étrangères en lieu et place d'élus démocratiquement et qu'en tout état de cause, les statuts seront respectés, que les décisions prises par le bureau seront entérinées par le Président de l'ASA.

Un intervenant demande pourquoi s'interroger sur la pérennité de l'ASA qui a toute son utilité.

Monsieur AGNESE lui répond qu'il n'y a pas beaucoup de volontaires pour s'investir et qu'à terme, il risque fort de ne plus y avoir personne.

Monsieur DELANNOY intervient et rappelle que l'ASA a été autorisée par la préfecture en février 1975 et avait pour objet la viabilisation du lotissement de l'Aubarède; depuis 1987 l'objet a disparu, le lotissement est conforme et parfaitement viable. Si l'ASA a été maintenue jusqu'à présent, c'est par la volonté de quelques routelets.

Les mairies prennent en charge l'éclairage de nos voies, le ramassage des ordures ménagères, l'entretien de certains espaces dits 'biens sans maître', le nettoyage de certaines voies dites voies privées ouvertes au public etc...

Monsieur DI GIORGIO, représentant du comité des quartiers de la ville de Mougins, monte à la tribune pour répondre à de nombreuses questions portant sur la classification des voies: voies privées, voies privées ouvertes au public, voies publiques; il précise que Monsieur le maire de Mougins a fait plusieurs réunions de quartier et a même consacré une soirée à la salle Courteline, le 24 avril 2013, pour expliquer qu'il n'est pas question pour la commune d'intégrer les voies privées dans le domaine communal, que seules les voies débouchant sur les voies communales pourraient être intégrées, que les impasses ne sont pas concernées et peuvent très bien être fermées au public par une barrière par exemple.

Monsieur AGNESE l'interroge sur le fait que la police municipale intervient sur des voies privées et cite



l'exemple d'un véhicule qui a été verbalisé pour stationnement sur une voie privée.

Monsieur DI GIORGIO lui demande de se rapprocher du chef de la police municipale pour ce type de question, mais qu'à son avis la police municipale a dû intervenir suite à une plainte d'un riverain.

Monsieur DI GIORGIO précise que la balayeuse mécanique passera régulièrement sur les voies privées ouvertes au public débouchant sur des voies communales.

Des participants soulèvent la question des voies de Touraine, saint Pierre qui sont dans un état catastrophique et qui sont dangereuses.

Monsieur DELANNOY leur répond qu'à la demande du comité de défense, une partie de ces voies va être refaite et prise en charge par la mairie du Cannet, que les travaux auraient dû commencer en mars, mais que certains propriétaires ont tardé à boucler leur dossier. Selon la mairie du Cannet, le chantier devrait démarrer début mai 2014; cette affaire reste à suivre.

La parole est donnée à Mr DARNAUD, comptable de l'ASA qui fait la présentation et l'explication des comptes administratifs 2013 et du budget 2014.

Vers 19h15, Monsieur CAPORAU, superviseur du dépouillement, transmet les résultats à Monsieur AGNESE, les 6 candidats sont élus. Monsieur AGNESE, en sa qualité de président remercie les participants. Il est 20 heures.

Nombre d'enveloppes : 266 Nombre de bulletins : 266 dont 91 nuls

PRESIDENT :

Monsieur AGNESE Michel

